

Joachim BENCHIMOL

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

BIG HOLDING

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 119.467 euros

Siège social : 14 boulevard de Brandebourg - 94200 Ivry-sur-Seine

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

APPORTS EN NATURE DE LA SOCIETE « VISUM » À LA SOCIÉTÉ « BIG HOLDING »
--

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS RÉALISÉS PAR
LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ « VISUM » À LA SOCIÉTÉ « BIG HOLDING »**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par les associés de la société BIG HOLDING en date du 26 septembre 2024 concernant les apports par :

Monsieur Iliès GRAFFION de :

- **Quarante-cinq mille (45 000) actions** de la société VISUM à la société BIG HOLDING

J'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.223-9 du Code de commerce.

Les apports ont été arrêtés dans un contrat d'apport en nature en date du 30 septembre 2024.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de ces apports n'est pas surévaluée.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée.

Je précise qu'à aucun moment dans ma mission, je ne me suis trouvé dans l'un des cas visés par les dispositions légales définissant les incompatibilités, interdictions ou déchéances d'exercer les fonctions de commissaire aux apports.

Je vous prie de trouver ci-après mes constatations et conclusions présentées selon le plan suivant :

1. Exposé sur l'opération projetée
2. Vérifications effectuées et appréciation de la valeur des apports
3. Conclusion

1. EXPOSÉ SUR L'OPÉRATION PROJETÉE

1.1. Société bénéficiaire des apports

La société BIG HOLDING, est une Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 119.467 €, ayant son siège social au 14 boulevard de Brandebourg - 94200 Ivry-sur-Seine.

La Société a une activité de « *Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés* ».

Son capital social se divise en **Cent dix-neuf mille quatre cent soixante-sept (119.467)** actions de un euro (1 €) de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

1.2. Société dont les titres sont apportés

La société VISUM est une Société par Actions Simplifiée au capital social de 1.000 €, dont le siège social est sis 14 boulevard de Brandebourg - 94200 IVRY-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 898 855 036, représentée par Monsieur Iliès GRAFFION, Président.

Le capital de la société VISUM s'élève à 1.000 €, il est divisé en 100 000 actions de 0,01 € de valeur nominale.

À la date des présentes, les actions composant le capital social de la société VISUM sont détenues directement par les personnes suivantes :

Monsieur Iliès GRAFFION possédant	45 000 actions
Monsieur Julien KERAVAL possédant	45 000 actions
Monsieur Kilian WEYDERT possédant	5 000 actions
Monsieur Nicolas VALSECCHI possédant	5 000 actions
Soit au total	100 000 actions

L'APPORTEUR apporte les actions qu'il détient de la société VISUM comme suit :

Monsieur Iliès GRAFFION	45 000 actions
Total	45 000 actions

La société VISUM a pour objet :

« La conception, l'édition, le développement et l'exploitation de sites internet et mobiles, dans tous domaines d'activités permettant notamment le traitement de données ;

La réalisation de prestations de services, dans tous domaines d'activités en lien direct ou indirect avec les logiciels développés par la Société ;

L'activité de collecte, de traitement, d'exploitation et de commercialisation de données ;

La conception, l'édition, la production, l'exploitation, la distribution, la commercialisation et la diffusion, sur tout support connu ou inconnu à ce jour, de contenus notamment rédactionnels, graphiques, photographiques, audiovisuels, multimédias ou illustratifs ;

L'achat et la vente d'espaces publicitaires ;

La négociation de licences et plus généralement de tout droit de propriété intellectuelle ;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de toutes marques, de tous procédés et brevets, et plus largement de tout droit de propriété intellectuelle concernant ces activités. »

1.3. Identité des Apporteurs

Les 45 000 actions de la société VISUM, sur les 100 000 composant leur capital social sont apportées comme suit :

Monsieur Iliès GRAFFION

Né le 26 janvier 1995 à Évry-Courcouronnes (91)

Demeurant 14 boulevard de Brandebourg - 94200 Ivry-sur-Seine, France

De nationalité Française

Apporte : 45 000 actions de la société VISUM

1.4. Évaluation des apports

1. Évaluation des apports des titres de la société VISUM

Monsieur Iliès GRAFFION fait apport à la société BIG HOLDING de la pleine propriété des 45 000 actions de la société VISUM qu'il possède.

Sur la base du rapport de valorisation de la Société VISUM, la valorisation globale de la société est de 265.270 €.

Cette valeur financière a été déterminée en tenant compte de la méthode de l'ANC (Actif Net Comptable) sur la base d'une situation intermédiaire des comptes au 30 septembre 2024. L'ANC représente la fraction du patrimoine de l'entreprise qui appartient à ses actionnaires.

Cette méthode d'évaluation a d'ailleurs été retenue au vu du contexte dans lequel se trouve la société (jeune TPE). De plus, la société ayant encore un chiffre d'affaires peu significatif, la valorisation doit être réalisée en tenant compte des actifs nets dont elle dispose.

Dans ces conditions, le montant des actions apportées ressort à **Deux virgule six mille cinq cent vingt-sept euros (2,6527 €)** par titre.

La valeur d'apport retenue pour l'opération traduit, selon nous, une approche prudente.

2. Total des apports en nature

Au total,

Monsieur Iliès GRAFFION fait apport en nature à la société BIG HOLDING
de titres valorisés globalement à 119.367 €

Soit un total d'apport valorisé 119.367 €

1.5. Mode de rémunération des apports

En rémunération des apports, il est convenu d'attribuer à l'APPORTEUR, **Cent dix-neuf mille trois cent soixante-sept (119.367)** actions de un euro (1 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées de la société BIG HOLDING à créer par cette dernière ainsi qu'il suit :

Monsieur Iliès GRAFFION 119.367 actions

**Nombre total d'actions attribuées
en rémunération des apports en nature 119.367 actions**

1.6. Conditions de la réalisation des apports

Le Contrat d'Apport est soumis à la réalisation des conditions suspensives cumulatives suivantes :

- L'apport qui précède ne deviendra définitif qu'au jour de l'augmentation de capital de la société BIG HOLDING, aux termes desquels il sera constaté l'évaluation de l'apport en nature au vu du présent rapport établi en qualité de commissaire aux apports.
- Cette signature devra intervenir au plus tard le 31 octobre 2024, faute de quoi la présente convention sera considérée comme nulle et non avenue sans aucune indemnité de part ni d'autre.

2. VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Vérifications effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes afin de vérifier la réalité des apports et la valeur qui leur a été attribué.

À ce titre, j'ai pris connaissance de la situation intermédiaire des comptes au 30 septembre 2024 de la société VISUM.

J'ai vérifié l'existence des différents titres apportés. Je me suis assuré que l'APPORTEUR en était propriétaire.

Je me suis assuré que ces titres étaient libres de tout nantissement conventionnel ou judiciaire, sûreté, droit ou réclamation de tiers pouvant faire obstacle à leur apport. Que par ailleurs, la société BIG HOLDING avait été agréée en qualité de nouvel associé de la société VISUM.

J'ai revu la méthode d'évaluation des apports.

Je me suis entretenu avec les dirigeants et les conseils des sociétés concernées par l'opération.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

Évaluation des apports des titres de la société VISUM

Sur la base de la situation intermédiaire des comptes au 30 septembre 2024, la valeur des 45 000 actions a été arrêtée à 119.367 €, soit **une valorisation globale de la société de 265.270 €**, correspondant au montant ajusté des capitaux propres.

€	12/2023	09/2024	Var. 12/23-09/24
Actif net	59 081,3	265 270,4	206 189,1
Capital et réserves	10 743,3	10 743,3	0,0
Report à nouveau	0,0	48 338,0	48 338,0
Résultat de l'exercice	48 338,0	206 189,1	157 851,1
Provisions réglementées et subventions	0,0	0,0	0,0
Capitaux propres	59 081,3	265 270,4	206 189,1

A cette date, à titre d'information, le chiffre d'affaires HT s'élève à 509.879 € et le résultat net est de 206.189 €.

La méthode de valorisation des Titres apportés est la suivante :

- Une valorisation basée sur la méthode de l'ANC (Actif Net Comptable)

Comme évoqué, cette méthode favorise une approche patrimoniale de l'entreprise (l'entreprise vaut ce qu'elle possède) et ne prend donc pas en compte sa rentabilité future, qui, dans le cas précis de VISUM, est difficilement valorisable.

Par conséquent, l'évaluation des 45 000 actions de la société VISUM à Cent dix-neuf mille trois cent soixante-sept euros (119.367 €) nous paraît raisonnable.

Par ailleurs, nous n'avons été informés d'aucun avantage particulier accordé à l'occasion de cette opération et nous n'en avons pas relevé à l'occasion de nos contrôles.

Se basant sur la documentation mise à notre disposition, nous n'avons pas d'observation sur la valorisation des titres VISUM retenue dans le cadre de l'Apport à la société BIG HOLDING.

Joachim BENCHIMOL

Commissaire aux Comptes

Apport en nature de titres de la société VISUM à la société BIG HOLDING

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à **Cent dix-neuf mille trois cent soixante-sept euros (119.367 €)** n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle est au moins égale au montant du capital à émettre sur la société BIG HOLDING.

Fait à PARIS, le 16 octobre 2024



Joachim BENCHIMOL
Commissaire aux Apports
Compagnie régionale de PARIS